



Personnel des écoles

Premiers de corvée, premiers oubliés !

Réponses au formulaire et revendications

1. Temps de travail

Vous avez majoritairement répondu **oui à la possibilité de voir augmenter votre taux d'emploi**. C'est une revendication que notre syndicat porte depuis de nombreuses années.

Une première réponse de l'administration a été donné lors du Comité Technique du 09 juillet 2021 avec à l'ordre du jour l'amélioration des conditions d'emplois des agents de la direction de l'éducation.

La titularisation sera désormais obtenue au bout de 2 ans au lieu de 4 précédemment (60 agents seraient concernés actuellement) à partir de septembre 2022, et 38 postes saisonniers seront désormais réservés en priorité aux agents à temps non complet. Mais c'est loin d'être suffisant !

Vous n'avez pas assez de temps pour effectuer vos missions, d'autant que vous êtes trop souvent amené.e.s à gérer des problèmes supplémentaires.

Nous vous rappelons :

- que le temps d'habillage et de déshabillage est compris dans votre temps de travail (enfin pour le moment puisque l'administration souhaite remettre en question cet acquis).
- Que toutes les heures effectuées hors de vos horaires sont soumises à récupération ou rémunération (temps de réunion, temps de préparation, etc.). Notez-les !

Ce qu'on revendique :

L'augmentation générale du taux d'emploi pour les agents qui le souhaitent sur l'année scolaire et pas seulement par le travail saisonnier. Certains et certaines d'entre vous sont à + de 95%, il est incompréhensible que vous ne soyez pas à 100%. Et pour les plus bas pourcentages de temps de travail, les emplois saisonniers ne suffiront pas à combler le manque.

Pas d'interruption de contrat afin de garantir une titularisation au bout de 2 ans.

La prise en compte de la pénibilité de votre travail qui peut permettre d'avoir des RTT supplémentaires et donc baisser votre temps de travail pour vous reposer. C'est une revendication que nous portons actuellement sur la négociation des 1607 heures.

Un temps de travail adapté aux missions demandées.

Que le temps d'habillage et de déshabillage reste compris dans votre temps de travail.

Que vos horaires de travail soient respectés. Un état des lieux serait nécessaire par écoles afin de s'assurer que le personnel ne travaille pas en dehors de son temps de travail habituel (exemple : les agents arrivent souvent avant 7h30 pour l'ouverture des portes mais ne sont pas payés).

Permettre la pose des heures de récupération sur une journée entière.

Une information claire sur le calendrier des heures à effectuer afin de ne pas vous mettre devant le fait accompli lorsqu'il vous est demandé de travailler pendant les vacances scolaires.

Des mesures concrètes pour favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale (c'est une obligation légale depuis la Loi de la Transformation publique de 2019).

2. Conditions de travail et rémunération

Il existe un constat général et accablant de manque de reconnaissance, d'écoute et de dialogue, ressenti par 90 % d'entre vous.

Il existe un problème général et urgent sur le remplacement des agents absents ce qui pose de nombreux problèmes d'organisation, de stress et de fatigue. Les mouvements de personnel créent de l'instabilité.

Par exemple pour les Atsem le remplacement ne se déclenche qu'au bout d'une semaine complète d'absence d'un agent. Aucun texte législatif ne justifie cette décision qui d'ailleurs n'est inscrite nulle part dans le règlement de service.

Vous nous avez également plusieurs fois signalé que vous manquiez de temps pour faire les grands ménages dans certaines écoles.

Les ratios ne sont pas toujours respectés, même sans absence des agents. Vous êtes nombreux à en souffrir et à ressentir un mal-être. Cela vous « oblige à faire du gardiennage » et vous met dans l'impossibilité de remplir correctement vos missions.

Nous vous rappelons :

- que pour les **accueils périscolaire** avec un PEDT (projet éducatif périscolaire territorial) ce qui est le cas à la Ville de Nancy, les **décrets décident d'un taux d'encadrement** à :

- Pour les enfants de – de 6 ans : 1 animateur pour 10 mineurs (ou 1 pour 14 lorsque la durée de l'accueil de loisirs n'excède pas cinq heures consécutives)
- Pour les enfants de + de 6 ans : 1 animateur pour 14 mineurs (ou 1 pour 18 lorsque la durée de l'accueil de loisirs n'excède pas cinq heures consécutives)

- **que les Atsem peuvent accéder au cadre d'emploi d'agents de maîtrise territoriaux :**

- à la condition d'être admis à un examen professionnel et de justifier d'au moins 7 ans de services
- en étant inscrit sur la liste d'aptitude sous conditions d'au moins 9 ans de services

Ce qu'on revendique :

L'augmentation de votre rémunération par tous les moyens : valorisation de votre prime IFSE, accélération des avancements de grade en augmentant le ratio de fonctionnaires promouvables, prime indemnité de chaussures et de petit équipement.

Embauche de personnel en nombre suffisant afin de respecter les ratios agents/nombre d'enfants.

La création d'une équipe d'animateurs volants (hors cantine et ménage) comme pour les crèches afin de faciliter les remplacements

La mise en place de réunions régulières pour coordonner les actions et améliorer la communication, pas seulement pour le périscolaire mais également pour les centres de loisirs.

Que les coordinateurs puissent être présents s'ils le souhaitent aux réunions parents/enseignants (avec rémunération des heures)

3. Santé au travail

Vous vous plaignez toutes et tous du bruit, des amplitudes horaires, et du temps de repas trop court (quand vous arrivez à manger !).

Vos métiers provoquent de nombreux problèmes de santé : céphalées, acouphènes, perte d'audition, problèmes de dos, problèmes articulaires, de tendinites et de maladies chroniques dues aux gestes répétitifs. Si l'on ajoute à cela le stress et les tensions à cause d'un trop grand nombre d'enfants à gérer, parfois très difficiles - et même des couches à changer - la pénibilité n'est plus à prouver et les arrêts et accidents du travail se multiplient !

En 2020, le pôle solidarités, éducation, famille est le 2ème pôle le plus impacté par les accidents de service (36 % en 2020) et le premier pour les accidents de trajet (52% en 2020).

Ce qu'on revendique :

Atténuation du bruit par tous les moyens existants comme la pose de tables anti-bruit et panneaux antibruit (c'est le cas dans certaines écoles).

Amélioration des conditions thermiques.

Des formations : Gestes et postures, Gestion des enfants en souffrance (en lien avec Jeunesse et sports), Gestion des conflits.

La prise en compte de la pénibilité de votre travail comme indiqué plus haut.

4. Conditions matérielles

Vous nous avez souvent signalé le manque de matériel à disposition pour les activités. Le matériel est basique mais pas suffisant pour réaliser des projets pédagogiques intéressants, alors même que ceux-ci sont demandés par la Ville. Le manque se fait surtout criant pendant l'été durant pour les centres aérés.

Les salles de repos/repas ne sont pas toujours adaptées (quand vous en avez !), elles sont souvent trop petites, non insonorisées ou fermées donc toujours dans le bruit, pas toujours chauffées (il faut parfois des mois pour que les problèmes de chauffage soient réglés), et sans vestiaires ou casiers pour vos affaires personnelles ! Certaines écoles ont des micro-ondes mais pour d'autres aucune possibilité de bénéficier d'un repas chaud sur place.

Les coordinateurs périscolaires n'ont pas toujours à disposition un ordinateur ou un téléphone et sont amenés à utiliser très souvent leur propre matériel, tout en n'ayant que très peu d'espace pour travailler ou pas de bureau, et parfois sans chaises adultes. Difficile dans ces conditions également de recevoir les parents.

Vous soulignez enfin les difficultés de stationnement et le fait que cela revient extrêmement cher quand aucune place gratuite n'est possible à proximité.

Ce qu'on revendique :

Une salle repos et repas accessible à tous les agents, des vestiaires pour tous.

Du matériel suffisant et adapté que ce soit pour les activités périscolaires ou pour les ménages.

Des tickets restaurants

Une réflexion sur le stationnement